

Discours de Romano Prodi à l'occasion de la signature du traité constitutionnel (Rome, 29 octobre 2004)

Légende: Le 29 octobre 2004, à l'occasion de la cérémonie officielle de signature à Rome du traité établissant une Constitution pour l'Europe, Romano Prodi, président de la Commission européenne, prononce un discours dans lequel il se félicite notamment des avancées politiques et institutionnelles que contient ce texte pour le fonctionnement de l'Union européenne.

Source: RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [28.04.2005]. SPEECH/04/479. Disponible sur <http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/04/479&format=HTML&aged=1&language=IT&guiLanguage=en>.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_romano_prodi_a_l_occasion_de_la_signature_du_traite_constitutionnel_rome_29_octobre_2004-fr-b8edf264-01b5-4aaf-be5d-228f6c94b621.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Discours de Romano Prodi à l'occasion de la signature du traité constitutionnel (Rome, 29 octobre 2004)

Le 25 mars 1957, en ce même lieu solennel, l'Europe réagissait aux conséquences de la guerre mondiale et à l'enlisement de la guerre froide en lançant un projet sans précédent, qui visait à construire une démocratie supranationale. Aujourd'hui, elle réaffirme cette forme originale d'organisation politique qui est la sienne, dans le souci de répondre au défi de la mondialisation, de promouvoir ses valeurs de paix et de solidarité et de jouer le rôle qui lui revient sur la scène internationale.

La nouvelle Constitution ne se limite pas à consolider le système politique et institutionnel des traités de Rome. Elle introduit des éléments innovants, qui rendront l'Union européenne plus démocratique, plus efficace et plus transparente.

L'Union sera plus démocratique, parce que la grande majorité des lois européennes devront être adoptées conjointement par le Parlement européen et par le Conseil des ministres et que, pour la première fois, les citoyens pourront contribuer directement à la naissance de ces lois.

L'Union sera plus efficace, parce que le champ des décisions adoptées à la majorité s'élargit, même si cet élargissement est moins ambitieux que je ne l'aurais espéré. En outre, le système de la double majorité reflétera la double légitimité de l'Union européenne, qui est à la fois une union de peuples et une union d'États.

Enfin, l'Union sera plus transparente, grâce aux nouveaux mécanismes de démocratie participative.

En même temps, l'activité législative de l'Union gagne en légitimité, grâce à la répartition des compétences législatives entre l'Union et ses États membres et au contrôle par les parlements nationaux du respect du principe de subsidiarité.

De vives polémiques se sont élevées ces derniers mois au sujet du contenu de la Constitution européenne et des avancées, plus ou moins grandes, qu'elle promeut. Bien que je respecte toutes les opinions, je me dois de souligner énergiquement que la nouvelle Constitution représente à tous égards un grand progrès par rapport aux traités en vigueur. Cette Constitution est issue d'une Convention européenne et d'une méthode de travail nouvelle, plus transparente et plus démocratique.

La signature de la Constitution européenne n'est cependant pas un aboutissement. Dans les mois à venir, les gouvernements et les citoyens des 25 États membres de l'Union devront œuvrer afin d'obtenir la ratification du nouveau traité constitutionnel par les parlements nationaux ou les populations.

Si la responsabilité de la ratification de la Constitution incombe en grande partie aux gouvernements signataires, les Institutions européennes devront faire leur part de l'effort pour fournir aux citoyens une information objective et exhaustive sur son contenu. Certes, les forces politiques nationales devront s'exprimer librement sur le traité constitutionnel, mais il reviendra aux gouvernements de faire en sorte que les débats parlementaires et les campagnes référendaires aient pour seul objet la Constitution européenne, en évitant qu'ils ne soient dominés par les controverses politiques nationales.

Les Chefs d'État et de gouvernement qui signeront sous peu la Constitution européenne auront accompli un acte hardi et constructif. Les conséquences de cet acte seront immenses. Elles le seront, parce que la nouvelle Europe, dotée d'une Constitution, deviendra le moteur du bien être économique et social de ses peuples et de la paix dans le monde.

Tel était l'espoir des Pères fondateurs de l'Europe, réunis ici même le 25 mars 1957. Nous en sommes pleinement conscients, en cette journée solennelle du 29 octobre 2004.